Nations Unies S/PV.5120



Conseil de sécurité

Soixantième année

Provisoire

5120e séance

Mardi 8 février 2005, à 10 heures
New York

Président :	M. Adechi	(Bénin)
Membres :	Algérie	M. Baali
	Argentine	M. Mayoral
	Brésil	M. Sardenberg
	Chine	M. Wang Guangya
	Danemark	Mme Løj
	États-Unis d'Amérique	M. Holliday
	France	M. de La Sablière
	Fédération de Russie	M. Denisov
	Grèce	M. Vassilakis
	Japon	M. Oshima
	Philippines	M. Baja
	Roumanie	M. Motoc
	République-Unie de Tanzanie	M. Mahiga
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Emyr Jones Parry

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

05-23162 (F)

La séance est ouverte à 10 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Le Président : En réponse à l'invitation faite par le Conseil, je convie S. E. M. Ali Othman Taha, Premier Vice-Président du Soudan, à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Ali Othman Taha.

En réponse à l'invitation faite par le Conseil, je convie S. E. M. John Garang de Mabior, Président du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan, à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M. John Garang de Mabior.

En réponse à l'invitation faite par le Conseil, je convie S. E. M. Baba Gana Kingibe, Représentant spécial du Président de la Commission de l'Union africaine au Soudan, à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Baba Gana Kingibe.

Le Conseil de sécurité va maintenant reprendre l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis des documents suivants : le rapport du Secrétaire général sur le Soudan, en date du 7 janvier 2005, présenté en application des paragraphes 6, 13 et 16 de la résolution 1556 (2004) du Conseil de sécurité, du paragraphe 13 de la résolution 1564 (2004) du Conseil de sécurité et du paragraphe 17 de la résolution 1574 (2004) du Conseil de sécurité, document publié sous la cote S/2005/68; le rapport du Secrétaire général sur le Soudan, présenté conformément aux résolutions 1547 (2004) et 1574 (2004) du Conseil de sécurité, publié sous la cote S/2005/57; et des photocopies de la lettre datée du 31 janvier 2005, adressée par le Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité, transmettant la version anglaise du rapport de la Commission internationale d'enquête pour le Darfour, qui sera publié sous la cote S/2005/60.

Je vais maintenant faire une déclaration au nom des membres du Conseil de sécurité.

Nous sommes honorés de la présence du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à cette importante séance publique sur la situation au Soudan. Votre présence parmi nous, Monsieur le Secrétaire général, témoigne une nouvelle fois de votre sincère volonté de parvenir à un règlement du conflit au Soudan. Je voudrais ajouter que cette séance est due à votre initiative, et nous vous en remercions.

Au nom du Conseil de sécurité, je remercie le Vice-Président Taha et M. John Garang, nos invités, acteurs clefs de la situation complexe qui prévaut en République du Soudan à cette phase critique de son développement, d'avoir accepté de venir à New York afin de participer à une discussion franche et directe sur cette question, et je leur souhaite chaleureusement la bienvenue.

Je remercie également de sa présence l'Ambassadeur Baba Gana Kingibe, Représentant spécial du Président de la Commission de l'Union africaine au Soudan.

Je salue également la présence parmi nous de M. Jan Pronk, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan.

Tout d'abord, je voudrais souligner l'attachement du Conseil à la souveraineté, à l'unité, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale du Soudan. Aucun effort ne doit être épargné pour que le peuple soudanais retrouve son unité.

La signature, le 9 janvier, de l'Accord de paix global entre le nord et le sud a été un moment historique pour le Soudan. Monsieur le Vice-Président Taha et M. Garang, nous apprécions à sa juste valeur le rôle inestimable que vous avez joué pour permettre cet accord. Nous félicitons toutes les parties qui ont contribué ainsi à l'aboutissement du processus de négociation de Naivasha, en particulier l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) pour sa médiation constructive. Le Conseil estime que tout devrait être mis en œuvre pour conserver la

dynamique actuelle et appliquer l'Accord de paix global afin de parvenir à une véritable réconciliation nationale. Nous accueillons avec satisfaction la ratification rapide de l'Accord par le Parlement soudanais.

Le moment est particulièrement propice et l'ensemble de la population du Soudan devrait saisir l'occasion qui se présente pour engager le pays sur un chemin débouchant sur une paix solide et durable. Il est indispensable que toutes les parties soient déterminées à appliquer de bonne foi cet Accord de paix global, et il importe qu'elles agissent de telle façon que la responsabilité du processus de paix soit véritablement assumée par le pays.

Le Conseil de sécurité se félicite de la volonté d'appropriation dont les parties soudanaises ont fait preuve en parvenant à l'Accord de paix global. Il espère qu'elles montreront la même volonté d'appropriation dans l'application de l'Accord.

D'autre part, le Conseil est pleinement conscient de la responsabilité considérable de la communauté internationale, qui doit aider les parties soudanaises à rester sur le chemin sur lequel elles se sont engagées. Il est déterminé à prendre des mesures afin d'encourager la communauté internationale à appuyer et à consolider le processus de paix, et de lui permettre de jouer son rôle.

Le Conseil a déjà lancé un appel en faveur d'une assistance à la reconstruction et au développement et, notamment, a fait sienne l'initiative du Gouvernement norvégien d'organiser à Oslo une conférence de donateurs consacrée à la mobilisation de ressources, sous réserve que les parties s'acquittent de l'ensemble de leurs engagements.

De même, les membres du Conseil ont commencé à rédiger une résolution afin de traiter en détail tous les aspects de la situation au Soudan et, en particulier, de déterminer les conditions de création d'une opération des Nations Unies à l'appui du processus de paix afin de contribuer à l'application de l'Accord de paix global. Cette opération de maintien de la paix, qui serait créée au titre du Chapitre VI de la Charte, serait composée de nombreux éléments différents intégrés de façon à répondre aux besoins actuels du Soudan. Elle aurait un rôle vital à jouer en faveur de la réconciliation nationale.

Le Conseil de sécurité reste profondément préoccupé par la situation au Darfour. Aucun effort ne devrait être épargné pour tirer au maximum parti de l'impact positif que l'Accord de paix entre le Nord et le Sud devrait avoir sur le conflit au Darfour. Nous exhortons toutes les parties à rechercher un règlement politique global et durable et, notamment, à adopter rapidement une déclaration de principes en vue de mettre fin aussi rapidement que possible au conflit.

Le Conseil exprime sa désapprobation à l'égard des violations du cessez-le-feu et de la poursuite des actes de violence au Darfour, en particulier des actes dont il a été fait état aux cours des dernières semaines. Il renforce les engagements pris par les parties dans le cadre de l'Accord de cessez-le-feu de N'Djamena du 8 avril et des protocoles d'Abuja du 9 novembre. La poursuite des violations de ces accords contraignants met sérieusement en doute la détermination des parties à parvenir à un règlement pacifique de la crise.

La poursuite des attaques contre les civils, le fait de prendre les travailleurs humanitaires pour cible et les attaques qui ont été lancées contre des observateurs de l'Union africaine sont totalement inacceptables. Il est absolument essentiel d'y mettre fin et de veiller à ce qu'elles ne se reproduisent plus. Nous exhortons les autorités soudanaises, à tous les niveaux, ainsi que tous les rebelles à respecter pleinement les exigences énoncées par le Conseil dans ses résolutions 1556 (2004), 1564 (2004) et 1574 (2004).

Les membres du Conseil sont profondément indignés par les graves crimes commis au Darfour en violation du droit international et décrits dans le rapport de la Commission d'enquête internationale. Ils demandent à toutes les parties de mettre immédiatement fin à la violence et aux attaques contre des civils. Le Conseil condamne sans réserve les graves violations des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et du droit international humanitaire commises au Darfour. Il se déclare résolu à s'attaquer à l'impunité et à traduire en justice les auteurs de ces crimes.

Le Conseil insiste à nouveau sur le rôle essentiel que le personnel chargé d'assurer la surveillance du respect des droits de l'homme joue au Darfour. Il est convaincu que des mesures doivent être prises pour en accroître rapidement le nombre et mettre en place un système permettant véritablement d'obtenir des preuves sur les violations commises et d'y faire face.

Compte tenu de la diversité d'organismes des Nations Unies participant aux activités de protection, le Conseil estime que le Représentant spécial du Secrétaire général doit assumer avec énergie la direction et la coordination des activités.

Le Conseil appuie sans réserve le rôle constructif et fondamental que continue de jouer l'Union africaine dans le cadre des efforts déployés par la communauté internationale pour mettre fin au terrible conflit du Darfour. La mission de l'Union africaine au Darfour doit faire face à des situations très difficiles pour assurer son rôle de protection militaire et d'observation sur le terrain. La poursuite de sa participation et de son engagement, de même que le rôle politique qu'elle joue en facilitant les négociations à Abuja (Nigéria) sont essentiels. Nous continuons de lui offrir notre soutien sans réserve à cet égard.

Les membres du Conseil appuient la recommandation du Secrétaire général afin que la mission des Nations Unies envisagée coopère avec l'Union africaine, appuie ses efforts, et favorise et appuie le règlement des conflits actuels au Soudan, notamment au Darfour et, ce, en étroite collaboration avec l'Union africaine. Elle devrait renforcer le rôle global de l'Union africaine au Soudan.

Nous encourageons les donateurs internationaux à appuyer davantage, selon qu'il convient, les efforts de l'Union africaine. Le Conseil est prêt à appuyer des mécanismes qui pourraient permettre à la mission des Nations Unies de fournir à l'Union africaine l'appui logistique et administratif dont elle pourrait avoir besoin. Le Conseil espère que la mission des Nations Unies et la mission de l'Union africaine au Darfour coordonneront étroitement leurs interventions. Les deux parties devraient s'efforcer d'instaurer entre elles une étroite coopération.

Je voudrais remercier M. Kingibe, Représentant spécial du Président de la Commission de l'Union africaine au Soudan, et ses collaborateurs de leur engagement et leur faire part de nos encouragements. Nous les exhortons à faire tout leur possible pour assurer au mieux la coordination avec la mission des Nations Unies sur le terrain.

Le Conseil demande à toutes les parties de coopérer pleinement avec la Mission de l'Union africaine, de lui permettre de se déplacer librement et d'assurer sa sécurité dans toutes les régions du Darfour.

En l'absence de progrès politique, la situation au Darfour ne pourra que se détériorer davantage. Une telle détérioration n'est dans l'intérêt de personne car elle est susceptible de porter atteinte à l'application de l'Accord de paix global et de constituer un grave danger pour l'avenir du pays. Nous exhortons toutes les parties à reprendre de bonne foi les négociations à Abuja.

Le Conseil se félicite de la décision du Gouvernement soudanais de vous charger, Monsieur le Vice-Président Taha, de diriger l'équipe de négociation à Abuja. Nous vous exhortons à assumer cette nouvelle responsabilité avec la même détermination que celle dont vous avez fait preuve lors des négociations Nord-Sud. Par ailleurs, nous vous demandons, M. Garang, d'utiliser votre pouvoir et toute votre influence au Darfour pour permettre aux discussions d'Abuja de progresser rapidement.

Je donne maintenant la parole au Vice-Président du Soudan, S. E. M. Ali Othman Taha.

M. Taha (Soudan) (*parle en arabe*) : Permettez-moi tout d'abord de vous remercier, Monsieur le Président, et de remercier le Conseil de sécurité de m'avoir invité à participer à cette séance importante pour le Soudan. Je voudrais également remercier le Conseil de l'intérêt qu'il manifeste vis-à-vis de la question du Soudan, intérêt qui l'a amené à tenir une session historique à Nairobi l'an dernier, dans le but d'encourager le Gouvernement du Soudan ainsi que le Mouvement populaire de libération du Soudan à mettre la dernière main à l'Accord de paix global et à mener à bien les négociations d'ici la fin de l'année.

Au cours de cette réunion tenue à Nairobi, j'ai affirmé la détermination de mon gouvernement de parachever les négociations afin de parvenir à un accord de paix global d'ici à la fin de l'année. Mon frère, M. Garang, Président du MPLS/A a fait de même.

Ainsi, au début de cette année, nous avons célébré la conclusion de l'Accord de paix global, qui a été entériné par nos institutions législatives. L'Accord est actuellement en cours d'application, conformément au calendrier convenu pour la phase initiale, ouvrant ainsi un nouveau chapitre de l'histoire de mon pays.

À ce sujet, j'informe le Conseil que nous avons officiellement déposé le texte de l'Accord auprès du Conseil de sécurité. Je me félicite du rapport du

Secrétaire général qui fait l'objet de la présente séance. En ce qui concerne l'opération de soutien à la paix qui devrait être déployée, le rapport est professionnel et objectif. Nous voulons donner au Conseil l'assurance qu'il peut compter sur notre entière coopération avec l'Organisation. Nous sommes prêts à débattre des détails de la mission, comme le prévoient les dispositions de l'Accord de paix global.

Au cours de ses séances historiques des 18 et 19 novembre 2004, le Conseil de sécurité a engagé la communauté internationale à concourir à la mise en œuvre de l'Accord dès qu'il aurait été signé et serait entré en vigueur. Lors de ces mêmes séances, le Conseil de sécurité s'est engagé à prêter son assistance au peuple soudanais dès la signature de l'Accord de paix global et à soutenir l'édification d'une nation unie vivant dans la paix et la prospérité, sous réserve que les deux parties honorent la totalité de leurs obligations. Le Conseil de sécurité a également prié la mission d'évaluation conjointe d'achever au plus vite ses travaux afin de définir, entre autres choses, la nature de l'assistance requise pour la reconstruction et le développement socioéconomique, l'effacement de la dette et la poursuite des activités commerciales dès la signature et l'entrée en vigueur de l'Accord de paix global.

L'Accord a désormais été signé et sa mise en œuvre est en cours. De même, il a été entrepris d'évaluer les besoins du Soudan. Le Gouvernement norvégien, auquel nous adressons tous nos remerciements, a demandé la convocation d'une conférence des donateurs en faveur de la reconstruction et du développement économique du Soudan. J'aimerais, ici au Conseil de sécurité, lancer un appel à la communauté internationale pour lui demander d'appuyer les efforts de reconstruction et de développement afin que le peuple soudanais puisse bénéficier des dividendes de la paix et, partant, rendre cette paix viable et permanente.

Je prie instamment le Conseil d'inviter tous les pays à entreprendre les tâches suivantes. Premièrement, lever les sanctions économiques, commerciales et autres, qui entravent nos efforts de reconstruction, de développement et d'investissement afin de nouer des partenariats dynamiques avec le Soudan. Deuxièmement, effacer dans sa totalité la dette extérieure du Soudan auprès des institutions internationales et des États, de façon que nous puissions consacrer nos ressources aux services sociaux destinés à nos citoyens, construire l'infrastructure, renforcer les capacités individuelles et institutionnelles, lutter contre la pauvreté et faire passer nos taux croissance aux niveaux requis dans les Objectifs du Millénaire pour le développement. Troisièmement, verser des contributions généreuses lors de la prochaine conférence des donateurs de façon à mettre en route le processus de développement économique et la croissance globale désirée.

Mon pays subissant depuis bien longtemps le fléau de la guerre, nous sommes résolus, par le biais du Gouvernement d'unité nationale, à véritablement changer les choses sur le terrain afin d'atteindre nos objectifs de reconstruction, de développement et d'unité. Un Soudan prospère, en paix avec lui-même et avec ses voisins, sera salutaire pour la région, pour le continent et pour le monde en général. Je suis convaincu que le Conseil de sécurité et la communauté internationale n'épargneront aucun effort pour aider le Soudan à réaliser ce louable objectif.

L'accord qui a été conclu le 9 janvier 2005 à Nairobi est un accord global. Il traite des causes profondes de ce conflit qui déchire depuis trop longtemps le nord et le sud du Soudan sans pour autant ignorer les facteurs se rapportant à l'ensemble de notre pays, à savoir sa vaste superficie, son caractère multiethnique, pluriconfessionnel et multiculturel, ou encore le délabrement de ses infrastructures, dont la guerre et l'embargo ont eu pour effet de déséquilibrer le développement et les services.

L'Accord aborde ces questions sous l'angle du Soudan tout entier au sens où, premièrement, il jette les bases d'un système politique qui considère la citoyenneté comme le fondement de droits et de devoirs, qui souscrit aux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, qui reconnaît la diversité et la considère comme une source de force et la base de son unité. Deuxièmement, l'Accord prévoit l'établissement d'un gouvernement démocratique, attaché à la justice, à l'état de droit et à la bonne gouvernance, qui dirigera le Soudan de façon décentralisée suivant les dispositifs de partage des pouvoirs entre le centre, l'État et les autorités locales prévus par le régime constitutionnel. Troisièmement, les ressources naturelles du pays sont équitablement réparties en tenant compte des écarts sur le plan du développement et des services, ainsi que des déséquilibres engendrés par la guerre entre les différents États.

L'Accord de paix global et ses dispositions équitables sur la répartition des pouvoirs et le partage des richesses jettent les bases essentielles d'un règlement des questions politiques et relatives au développement, cela dans le but de mettre fin à la guerre au Darfour et d'instaurer une paix juste et durable dans tout le Soudan, que ce soit à l'est, au centre, dans le nord et partout ailleurs.

Je reviens tout juste du Darfour, où j'ai eu la chance de me rendre compte personnellement de la situation ainsi que de dialoguer avec la population et les autorités des différents États du Darfour. Cette visite m'a convaincu, si besoin en était encore, de la nécessité de trouver une solution politique pour mettre fin à la guerre et alléger les souffrances que notre peuple y endure. Son Excellence le Président de la République m'a récemment confié le dossier du Darfour. Le Conseil de sécurité peut être sûr que mon gouvernement est résolu à continuer d'avancer sur la voie d'un règlement et que nous ferons preuve des mêmes détermination, patience, persévérance et application qui nous ont permis d'aboutir à l'Accord de paix global à Naivasha jusqu'à ce que nous ayons obtenu la cessation des hostilités au Darfour, pour que 2005 soit une année de paix pour le Soudan, d'une paix durable si Dieu le veut.

C'est sur la base de la mission qui m'a été confiée personnellement par le Président de la République, et compte tenu de la détermination de mon gouvernement à trouver une solution politique et durable à ce problème que je souhaiterais dire au Conseil comment nous envisageons des négociations que nous voulons rapides afin de mettre fin aux souffrances de la population du Darfour.

Je commencerai par le domaine humanitaire. Mon gouvernement a montré, tant en paroles qu'en actes, qu'il était disposé à accorder toute l'attention nécessaire à ce secteur. Mon gouvernement a fait de grands progrès s'agissant de conclure des accords avec l'ONU, ainsi qu'avec les groupes armés au Darfour afin que des mesures de secours soient prises au plus vite en faveur des populations touchées par les événements malheureux de ces derniers mois. Mon gouvernement a fait de sérieux efforts pour lever tous les obstacles entravant l'action humanitaire, que cette action soit le fait d'organismes des Nations Unies ou d'organisations non gouvernementales. Ces efforts ont parfois été entravés par l'insuffisance du financement international mobilisé en faveur des secours, parfois en raison des conditions météorologiques ou de la faiblesse des infrastructures existant au Darfour et très souvent à cause d'une mauvaise sécurité due au fait que les groupes armés ne respectent pas le cessez-le-feu. Néanmoins, quelles que soient les raisons qui ont parfois empêché les secours humanitaires d'arriver, je tiens à assurer le Conseil et la communauté internationale de notre ferme attachement à cette question et à confirmer aussi que nous sommes toujours prêts à discuter, à négocier et à mettre en place toutes les nouvelles mesures nécessaires pour triompher des obstacles auxquels nous sommes confrontés.

Je passe maintenant au secteur de la sécurité. Bien que ces derniers temps, la situation en matière de sécurité se soit améliorée par rapport à la période où elle avait connu une grave détérioration, le Gouvernement considère que la sécurité peut encore être améliorée si les conditions suivantes sont réunies.

Il faut tout d'abord accroître les capacités coercitives et les forces de l'Union africaine – aux plans financier et opérationnel – afin que celle-ci puisse achever son déploiement et observer le respect du cessez-le-feu tout en mettant fin aux incursions des forces de sécurité qui ont longtemps jeté une ombre à l'action humanitaire et la recherche d'une solution politique pacifique.

Il faudra ensuite entreprendre immédiatement des programmes de désarmement, car ils représentent l'un des facteurs principaux du rétablissement de la paix et de la sécurité au Darfour. Tout cela sera possible dès que le cessez-le-feu sera respecté. Le Gouvernement, pour sa part, mènera un certain nombre de projets précis dans ce domaine sur la base de l'expérience accumulée dans d'autres pays, comme par exemple les programmes d'échanges d'armes contre des activités de développement. Toutefois, un processus de désarmement efficace ne pourra pas être mené sans l'appui financier et technique de la communauté internationale et sans un engagement beaucoup plus fort que celui dont font montre actuellement les groupes armés au Darfour.

Troisièmement, il faut permettre aux efforts de secours d'être pleinement déployés et faciliter la liberté de circulation des habitants du Darfour afin de favoriser l'activité sociale et économique, ce qui ne manquera pas d'avoir des répercussions positives sur la

normalisation de la vie au Darfour et d'y faire avancer la cause de la paix.

Quatrièmement, il faut procéder à des enquêtes sur les crimes et autres violations des droits de l'homme qui ont été commis au Darfour, et punir les responsables de ces actes afin que la paix puisse y régner en vue de parvenir à un règlement de paix. En fait, le Gouvernement a commencé à mettre en œuvre les recommandations de la Commission d'enquête indépendante chargée d'enquêter sur les événements au Darfour et sur les violations des droits de l'homme, commission créée par décret présidentiel en mai 2004, dont le Conseil a déjà été informé. Soulignant l'importance qu'il accorde aux recommandations de la Commission, fin janvier, le Gouvernement a créé un Comité judiciaire d'investigation, présidé par un juge de la Cour suprême, chargé d'enquêter sur ces crimes et violations et d'en sanctionner les auteurs. Nous avons d'ailleurs, à cet égard, lu le rapport de la Commission internationale d'enquête qui a été publié récemment, et nous avons déjà distribué aux délégations nos observations sur certains des aspects de ce rapport et sur certaines de ses recommandations. Nous espérons que des membres examineront nos observations avec objectivité et nous sommes convaincus que le rapport de la Commission nationale permettra de parvenir aux mêmes résultats que ceux qui figurent dans le rapport de la Commission internationale. Le Gouvernement a créé la Commission indépendante comme signe de bonne volonté nationale : nous accordons une très grande importance aux principes de la responsabilité, à l'administration de la justice et à la fin de l'impunité.

Cinquièmement, il faudra traiter des répercussions qu'auront ces violations massives des droits de l'homme et autres sévices qui n'ont pas été imputés à des personnes nommées dans le rapport.

Sixièmement, il va falloir libérer les personnes détenues au Darfour qui n'ont pas été inculpées et dont il n'a pas été prouvé qu'elles étaient coupables de crimes définis par la loi. C'est d'ailleurs une mesure que mon gouvernement a déjà prise.

Le principe de l'obligation redditionnelle et de la traduction en justice des auteurs de crimes ne doit pas nous détourner de notre objectif premier qui est de parvenir à la paix, de mettre fin aux hostilités, de garantir notre plein attachement au cessez-le-feu et de parvenir au règlement pacifique que nous recherchons. À cet égard, nous sommes déterminés à faire avancer les négociations d'Abuja aussi rapidement que possible. Nous sommes tout à fait déterminés à parvenir à un règlement politique juste.

Je passe à présent au secteur socioéconomique. L'on ne pourra pas trouver une solution complète aux problèmes du Darfour sans renforcer les bases d'une coexistence pacifique au sein de la population. Mieux encore, nous devrions passer de la coexistence pacifique à l'interdépendance et la coopération entre divers groupes. Ceci a d'ailleurs toujours caractérisé le Darfour et est le garant d'une coexistence constructive au sein de la société. Le plan du Gouvernement visant à rétablir cette stabilité repose sur les mesures suivantes.

Premièrement, il faut réorganiser les rapports existant au sein de la population, et ce, sur la base de mesures et d'accords qui tiennent compte du patrimoine du Darfour et des exigences d'un développement moderne au sein des structures de l'État et de la société. Ces mesures et ces accords porteraient sur l'organisation de la propriété foncière et sur le recours à des concepts et à des mécanismes civils modernes permettant de comprendre et de régler les différends locaux.

Deuxièmement, les émigrants et les réfugiés doivent être rapatriés et doivent pouvoir regagner leur village, et l'infrastructure socioéconomique doit être restaurée de façon à garantir que ces populations restent dans leur région d'origine.

Troisièmement, les plaintes doivent être entendues, les dommages évalués et des mesures prises pour y remédier. À cet égard, le Gouvernement soudanais a déjà créé une nouvelle commission, dirigée par un juge de la Cour suprême, chargée de déterminer les pertes et d'évaluer les compensations requises.

Quatrièmement, des programmes de redressement et de développement à court et moyen termes doivent être préparés et appliqués, en accord avec les donateurs et la communauté internationale. Nous en avons parlé à la réunion que le Conseil de sécurité a tenue à Nairobi en novembre, dans le cadre de la mission d'évaluation conjointe, qui présentera le document sur le Soudan à la conférence des donateurs à Oslo, en avril. J'aimerais aujourd'hui renouveler l'appel que j'ai lancé aux pays du monde entier pour qu'ils appuient ces efforts à la conférence des donateurs.

Cinquièmement, s'agissant du secteur politique, le Gouvernement soudanais estime qu'aucune des mesures susmentionnées ne peut porter ses fruits sans un accord de règlement politique radical. Mon gouvernement, en négociant avec le Mouvement de libération populaire du Soudan (SPLM), a déjà fait preuve d'une détermination sans précédent pour traiter de façon constructive et créative la question du règlement politique dans le contexte de l'histoire de la crise qui sévit dans notre pays.

À cet égard, j'aimerais souligner que les principes de base adoptés par mon gouvernement et dans la Constitution de 1998 et l'Accord de paix signé avec le SPLM le 9 janvier montrent combien mon gouvernement est fermement résolu à les appliquer à tous les États du Soudan, qu'ils soient au sud, au nord, à l'est, à l'ouest ou au centre. Mon gouvernement est prêt à aborder l'accord final sur la base de ces principes une fois que les détails et les mécanismes auront été convenus aux termes de négociations avec les groupes armés du Darfour. Je souhaiterais très brièvement résumer ces principes.

Premièrement, il faut adopter une formule pour un système de gouvernance fédéral avancé, qui est la plus adaptée aux États soudanais. Pour le Gouvernement, cela implique que chacun des États adopte sa constitution sur laquelle seule la constitution nationale adoptée dans le cadre de l'Accord de paix de Nairobi aura priorité. S'agissant du lien entre les constitutions d'États et la constitution nationale, les États bénéficieront des prérogatives suivantes. Tout d'abord, ils bénéficieront de pouvoirs politiques et économiques élargis, dont les modalités seront convenues à une date ultérieure. L'Accord de paix avec le sud définit ces pouvoirs. Les États doivent être libres de prendre des décisions politiques et économiques selon le principe de décentralisation. Deuxièmement, les organes exécutif et législatif de chaque État seront choisis sur la base d'élections libres et générales et de la libre concurrence entre les acteurs politiques. Troisièmement, les États pourront participer de façon équitable aux structures législatives et politiques de l'autorité centrale. Quatrièmement, il faut établir un pouvoir judiciaire indépendant. Cinquièmement, il faut mettre sur pied une fonction publique indépendante et active.

Deuxièmement, la pluralité culturelle et sociale est un atout qui, avec le rétablissement de la stabilité politique et sociale, pourrait être utilisé pour parvenir à une unité exceptionnelle fondée sur le pluralisme.

Troisièmement, nous devons trouver une formule équitable pour la répartition des richesses de façon que chaque État reçoive la part qui lui revient. Nous pouvons parvenir à cette formule grâce à l'accord sur le partage des richesses signé avec le SPLM, à Naivasha.

Quatrièmement, il faut établir une commission du développement et de la reconstruction qui serait chargée de répondre aux besoins immédiats et à long terme en matière de développement et de prélever un budget à partir des recettes fiscales centrales de l'État et des contributions des donateurs.

Le statu quo qui prévaut au Darfour – que ce soit à cause des tergiversations dans les négociations, des retards dans la conclusion d'un règlement ou du manque de concentration sur la recherche d'une véritable solution – ne fera qu'aggraver le problème. Le message que j'ai adressé au Conseil de sécurité et à la communauté internationale se fonde sur le souhait sincère et honnête de définir les paramètres d'un véritable règlement de la crise et sur notre engagement à définir, négocier et trouver une solution politique.

La vision que j'ai décrite se fonde sur notre conviction que le problème doit être réglé en réaffirmant les principes de la démocratie, de la décentralisation, de la bonne gouvernance et de l'égalité des droits – des principes que nous partageons tous. À cet égard, nous sommes tous conscients du rôle important que la communauté internationale doit jouer par l'intermédiaire de l'Union africaine, comme convenu. Nous saluons les efforts qui ont été déployés à cet égard, que ce soit en parrainant les accords, en s'en faisant les témoins ou les garants, ou dans le suivi de leur application. Toute aide financière et technique à l'appui de nos efforts serait la bienvenue et nous faisons une demande en ce sens.

Enfin, le Gouvernement soudanais remercie une fois de plus le Conseil de sécurité et la communauté internationale, ainsi que les institutions spécialisées des Nations Unies, notamment la Mission préparatoire des Nations Unies au Soudan, dirigée par M. Jan Pronk, des efforts qu'ils ont déployés en vue de concevoir une vision réaliste. La Mission pourra, comme toujours compter sur notre coopération dans l'exécution de son mandat. Nous espérons que le Conseil offrira son appui constructif et fera preuve de compréhension alors que

mon gouvernement s'emploie à tenir pleinement ses engagements, cela de façon à contribuer à l'établissement de la paix globale et durable si nécessaire dans tout le Soudan – au sud, au nord, à l'ouest, au Darfour, à l'est et au centre.

Le Président : Je donne à présent la parole au Président du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan, M. John Garang de Mabior.

M. Garang de Mabior (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord de vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que l'organe mondial qu'est le Conseil de sécurité, de m'avoir invité à cette séance. Je voudrais également remercier le Conseil d'avoir effectué ce déplacement à Nairobi en novembre dernier, qui a contribué de façon positive à l'instauration de la paix dans notre pays. Nous – le Mouvement populaire de libération du Soudan (MPLS) et le Gouvernement soudanais – avons promis au Conseil et au peuple soudanais que nous offririons un cadeau de Noël et de nouvel an sous la forme d'une paix globale, et c'est précisément ce que nous avons fait. Nous sommes reconnaissants au Conseil et à tous ceux qui ont concouru à la signature de l'Accord de paix global.

L'Accord que nous avons signé le 9 janvier 2005 marque une ère nouvelle dans l'histoire du Soudan, de la région et de l'Afrique. Il a fallu 10 années aux parties grâce à l'effort de médiation de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), depuis la publication de la Déclaration de principes en 1994 et la conclusion de l'Accord-cadre de Machakos en juillet 2002, jusqu'à la tenue de négociations intenses à Naivasha, auxquelles Ali Othman Taha et moi-même avons pris part pendant 16 mois, de septembre 2003 à la fin décembre 2004, pour parvenir à l'Accord de paix global et final. L'Accord de paix global est réellement un produit soudanais facilité par un effort de médiation régional africain des pays de l'IGAD, à savoir le Kenya, l'Ouganda, l'Éthiopie et l'Érythrée, avec le concours de la communauté internationale, et notamment les pays de la troïka – États-Unis, Royaume-Uni, Norvège qui s'ajoutent à l'Italie, aux Pays-Bas et à d'autres pays. Nous n'étions pas surpris, mais plutôt ravis de l'appui immense témoigné par notre peuple à l'Accord de paix global.

En conséquence, le Conseil de libération nationale du MPLS, l'organe législatif suprême du Mouvement, a ratifié à l'unanimité l'Accord de paix global le 24 janvier 2005, après deux jours de délibérations à Rumbek. L'Assemblée nationale du Gouvernement a également ratifié à l'unanimité l'Accord de paix global, le 1er février 2005. À cet égard, je souhaite déclarer au nom des parties et du peuple soudanais que nous sommes fiers de cet accomplissement et que nous avons pris en main l'Accord au niveau national. C'est pourquoi dans les dispositions générales et fondamentales de la composante cessez-le-feu de l'Accord de paix global, nous avons dit :

> « Les parties ont convenu que l'appropriation nationale du processus de paix, la volonté politique et le dialogue constant sont les éléments indispensables d'une paix durable. Elles collaboreront afin de faire respecter le cessez-le-feu et feront appel à leur propre sagesse pour endiguer et régler tout problème qui pourrait surgir ».

Pour préparer la mise en œuvre de l'Accord de paix global, le Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan a créé plusieurs comités en vue de mettre au point des mécanismes pour transformer ses divers organes – outils de guérilla et d'opposition armée – en institutions de bonne gouvernance. Nous nous concertons également avec le Gouvernement soudanais pour que peu après notre présente visite au Conseil de sécurité, le MPLS puisse envoyer des équipes préparatoires à Khartoum, Juba, Malakal, Wau, Kadugli, Damazian et Abyei – les zones visées dans l'Accord – pour aider à coordonner la mise en œuvre de l'Accord de paix global et pour que nous puissions communiquer de façon rapprochée.

Le Gouvernement soudanais et le MPLS évaluent actuellement des projets de rapport de leurs missions d'évaluation mixtes. Un document commun final sera prêt prochainement pour être présenté à la conférence des donateurs à Oslo, le mois prochain, nous l'espérons. Nous travaillons également de concert afin d'établir un premier projet de constitution nationale de transition, en consultation avec les autres forces politiques du pays et les groupes de la société civile. Ce projet sera présenté à la Commission nationale de révision constitutionnelle ouverte à tous en vue de son examen, de sa modification éventuelle et de son adoption finale par le Conseil de libération nationale du MPLS et l'Assemblée nationale du Gouvernement soudanais dans les six prochaines semaines. C'est la constitution nationale de transition qui sera

l'instrument constitutionnel indispensable pour la mise en place du Gouvernement d'unité nationale, du Gouvernement du Sud-Soudan et des autres structures stipulées dans l'Accord de paix global.

Je voudrais profiter de cette occasion pour engager la communauté internationale à faire des contributions généreuses à la conférence des donateurs d'Oslo. Quand le Conseil de sécurité s'était réuni à Nairobi, j'avais, par l'entremise du Conseil, appelé la communauté internationale à contribuer généreusement et à honorer ses obligations à la conférence des donateurs.

Il est clair que l'Accord de paix global présente de nombreux défis et possibilités pour le Soudan, la région, l'Afrique et le monde entier. L'Accord de paix global doit être traduit en avantages réels et tangibles. Les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur du pays retournent déjà dans leurs foyers respectifs dans le Sud-Soudan, les Monts Nouba, la région du Nil bleu et Abyei – avant même que les équipements sociaux soient mis en place. Ceci ajoute à la détresse des communautés d'accueil qui se trouvent déjà dans une situation délicate. Je profite de ma visite au Conseil de sécurité pour demander instamment à la communauté internationale d'agir rapidement pour nous aider dans ces énormes tâches de retour volontaire, de réinsertion et de réhabilitation des réfugiés sur le retour et des personnes déplacées à l'intérieur du pays. Les parties, et surtout le MPLS, ont, de manière générale, énormément besoin d'aide pour leur permettre d'honorer leurs obligations et continuer à pleinement s'approprier et mettre en oeuvre l'Accord de paix global.

S'agissant de la Mission des Nations Unies de soutien à la paix au Soudan, je voudrais dire que le MPLS salue, et appuie en principe, le déploiement d'une mission des Nations Unies de soutien à la paix au Soudan, comme l'ont demandé les parties à l'Accord de paix global. À cet égard, je demanderais que le MPLS ait un représentant sur place ici pour que nous puissions discuter dans le détail de la mission de soutien à la paix au Soudan et que nous puissions suggérer des idées, comme nous l'avons déclaré dans l'Accord de paix global, quand nous avons demandé à l'ONU

> « de constituer une mission des Nations Unies modeste, efficace, durable et peu coûteuse de soutien à la paix pour contrôler et vérifier cet accord et pour appuyer l'application de l'Accord de paix global, tel que prévu par le Chapitre VI de la Charte des Nations Unies. »

Il y a également bien d'autres éléments dont nous débattrons et assurerons la coordination, tels que les effectifs de la force et les pays qui la composeront.

De manière générale, et s'agissant de l'application totale de l'Accord de paix global, nous devrons définir un concept commun du processus. L'ONU ne fait pas cavalier seul en la matière. Dans l'effort de suivi et de vérification du respect par les parties de leurs engagements au titre de l'Accord de paix global, nous constatons que l'ONU agit de concert avec d'autres acteurs dans le cadre de la Commission du bilan et de l'évaluation, tel que prévu par l'Accord de paix. Si nous maintenons une délégation ici à l'ONU, ce sont ces détails dont nous voudrions discuter avec le Conseil.

Dans ce contexte également, s'agissant de la question de la mission de soutien à la paix des Nations Unies, je voudrais faire remarquer que nous, Soudanais, avons négocié de notre propre gré un Accord de paix global sans précédent qui, faute d'un meilleur terme, prescrit le modèle d'un pays/deux systèmes durant les six années de la période de transition, à la suite de laquelle les peuples du Sud-Soudan et d'Abyei exerceront leur droit à l'autodétermination pour choisir soit de faire partie d'un nouveau Soudan unifié, soit d'opter pour la sécession et de constituer un Sud-Soudan indépendant. Nous estimons que c'est là la meilleure façon de parvenir à la justice et à l'égalité pour tous les Soudanais, qu'ils soient d'origine arabe ou africaine, chrétiens ou musulmans, et ceci grâce à une union librement consentie. Et nous estimons que nous réaliserons cet objectif si nous appliquons l'Accord de paix global et si nous œuvrons en partenariat avec tous les Soudanais.

Je suis bien conscient que le système des Nations Unies a naturellement l'habitude de traiter avec les États selon la formule un pays/un système. Mais le modèle d'un pays/deux systèmes, que nous avons négocié dans le cadre de l'Accord de paix global, dont l'ONU a été témoin, lors de la cérémonie de signature à Nairobi le 9 janvier 2005, exprime la volonté du peuple soudanais. J'exhorte le système des Nations Unies à le respecter et à en tenir fidèlement compte chaque fois qu'il traitera avec le gouvernement d'unité

nationale et avec le Gouvernement du Sud-Soudan, sans porter atteinte à l'unité et à la souveraineté du Soudan.

Troisièmement, j'aimerais parler brièvement de la paix au Darfour et dans l'est du Soudan. Le conflit au Darfour est ancien et n'a pas commencé en 2003, comme certains rapports semblent l'indiquer. Il n'est pas dû non plus au fait que l'opposition armée a été exclue du processus de paix de l'IGAD/Naivasha. Le conflit du Darfour remonte aux années 1980 – avant même que le gouvernement présent n'accède au pouvoir – voire plus tôt. Mais ceci n'est ni l'endroit ni le moment de parler de l'historique du conflit du Darfour.

Lorsque le conflit s'est aggravé au Darfour en 2002, le Mouvement populaire de libération du Soudan n'a pas perdu de temps pour déclarer que la poursuite d'une victoire militaire de part et d'autre serait futile et ne pourrait qu'entraîner une nouvelle escalade du conflit, et que le Gouvernement soudanais et l'opposition armée devraient rechercher un règlement politique négocié dans les plus brefs délais. Les événements qui se sont produits depuis nous ont confortés dans notre position, ce que nous souhaitons une fois de plus réaffirmer aujourd'hui. Le Mouvement populaire de libération du Soudan, ayant récemment conclu son propre accord de paix avec le Gouvernement soudanais, se sent encouragé et optimiste quant au fait que l'Accord de paix global renforce les chances d'un règlement pacifique du conflit au Darfour et dans l'est du Soudan.

Il faut avant tout créer un climat suffisamment propice à un dialogue constructif entre le Gouvernement soudanais et l'opposition armée. Les parties doivent pleinement honorer leur engagement de mettre fin aux hostilités. Les milices Janjaouid doivent être réfrénées et les auteurs avérés de crimes ou d'atrocités punis, une fois que la paix sera instaurée au Darfour mais pas avant, car ceci équivaudrait à mettre la charrue avant les bœufs, auquel cas ni la charrue ni les bœufs ne pourraient avancer et n'iraient donc nulle part.

Bien que le Mouvement populaire de libération du Soudan ne fasse partie ni du Gouvernement actuel du Soudan ni de l'opposition armée au Darfour, nous avons néanmoins une obligation morale et politique d'aider le Soudan à aboutir à une paix globale. Le Mouvement populaire de libération du Soudan est prêt à offrir son concours à la recherche d'un règlement des conflits au Darfour et dans l'est du Soudan. Cette assistance peut revêtir deux formes distinctes : en tant qu'artisans conjoints des protocoles de Naivasha et de l'Accord de paix global, nous pourrions offrir nos vues et suggestions sur la manière d'adapter les éléments du protocole à la situation du Darfour dans le cadre du forum d'Abuja et éventuellement dans l'est du Soudan, avec un type de forum qui soit acceptable aux parties. En offrant cette assistance, lorsque j'ai appris que j'allais me rendre à New York, je suis d'abord passé par le Kenya pour consulter le Président Mwai Kibaki, puis par Addis-Abeba pour consulter Alpha Konaré, qui est responsable du dossier du Darfour au sein de l'Union africaine, et je me suis enfin entretenu avec le Premier Ministre Meles Zenawi. De là, je me suis rendu à Asmara pour consulter le Président Afwerki et tous les groupes du Darfour : le Mouvement de libération du Soudan, le Mouvement pour la justice et l'égalité, ainsi que le Congrès de Beija et les Lions libres (*Free Lions*) de Rashaida à l'est du Soudan. Ensuite, je suis passé par le Caire où j'ai consulté le ministre Omar Suleiman, puisque la médiation concernant les négociations relatives au Rassemblement démocratique national sont assurées par l'Égypte, y compris pour l'est du Soudan.

À la suite de ces consultations et sur la base de ma connaissance du dossier, je me sens suffisamment encouragé pour croire que l'Accord de paix global peut être appliqué et adapté avec succès aux conflits du Darfour et de l'est du Soudan afin qu'un accord de paix global soit réalisé pour l'ensemble du Soudan. J'estime que les parties doivent dans un premier temps s'accorder sur le principe – et, préférablement, s'engager même devant le Conseil de sécurité – consistant à accepter l'Accord de paix global comme base de règlement des conflits au Darfour et à l'est du Soudan et qu'elles doivent s'engager également, le cas échéant, en faveur d'un échéancier pour parvenir à un règlement, comme nous l'avons fait en novembre 2004. Les parties pourront alors négocier les détails sur l'autonomie pour ces régions, sur le partage des ressources et des pouvoirs et sur les arrangements relatifs à la sécurité. Le Mouvement populaire de libération du Soudan pourrait les aider à examiner tous ces détails. Toute permutation qui pourrait être apportée à ces paramètres – autonomie, partage du pouvoir et des richesses, et arrangements de sécurité – et qui instaurerait la paix au Soudan en préservant

l'unité du pays serait le tribut nécessaire à payer par toutes les parties.

C'est le premier aspect de l'assistance que nous pouvons offrir. En ce qui concerne les aspects militaire et sécuritaire, le Mouvement populaire de libération du Soudan pourrait contribuer à une stabilisation plus poussée de la situation sécuritaire au Darfour et à la protection des civils si les parties au conflit dans la région ou si la communauté internationale, avec l'accord des parties, l'invitaient à le faire. En septembre dernier, lorsque je me suis rendu à New York et que j'ai rencontré le Secrétaire général, j'ai suggéré une force tripartite de stabilisation pour le Darfour, composée de 10 000 hommes du Gouvernement soudanais, 10 000 de l'Armée populaire de libération du Soudan et 10 000 de l'Union africaine, avec d'autres soutiens logistiques internationaux, susceptibles de constituer une force neutre et robuste pour la stabilisation de la sécurité du Darfour et la protection des civils et de créer ainsi un climat propice aux négociations et à la réalisation d'un accord de paix global.

Maintenant que nous avons signé un Accord de paix global avec le Gouvernement soudanais, cette offre reste d'autant plus valable, et je vous voudrais renouveler mon offre pour qu'elle soit examinée par toutes les parties concernées.

Comme cela a déjà été mentionné et malgré le sombre tableau du Darfour, il existe des raisons de croire – et je demeure optimiste – que l'Accord de paix global signé le 9 janvier a considérablement amélioré à présent les chances de règlement des conflits du Darfour et dans l'est du Soudan. Les possibilités offertes par l'Accord de paix global doivent être pleinement explorées en vue de trouver un règlement politique juste et équitable, avant que la communauté internationale n'ait recours à d'autres mesures.

Pour terminer, je voudrais appeler l'attention du Conseil de sécurité sur le lien qui est parfois établi entre la mise en œuvre de l'Accord de paix global et le règlement du conflit au Darfour. D'aucuns vont même jusqu'à dire qu'il ne saurait y avoir de dividendes de la paix dans le sud du Soudan et dans d'autres régions visées dans l'Accord de paix global si le conflit au Darfour n'est pas réglé. Cette position est erronée et contraire au but recherché. Premièrement, deux victimes du conflit sont ainsi punies, à savoir le sud du Soudan et le Darfour, ce qui est moralement injuste et inepte d'un point de vue politique.

Deuxièmement, la conséquence logique d'une telle position serait que la situation dans le sud, à savoir les monts Nouba, le Nil bleu et l'Abyei, oscillerait de nouveau vers la guerre, aggravant ainsi la situation déjà désespérée au Darfour et la crise qui couve dans l'est du Soudan. Le scénario qui est résulterait serait celui d'un État déliquescent au Soudan, ce que nous voulions précisément éviter à tout prix en signant l'Accord de paix global.

Qu'il s'agisse de la guerre ou d'autres domaines d'activités, souvent la meilleure voie à suivre consiste à consolider les succès. La démarche à la fois appropriée et prudente qu'il convient de suivre est donc la mise en œuvre de l'Accord de paix global tout en s'efforçant de trouver un règlement politique juste et équitable au Darfour et dans l'est du Soudan. Attendre de trouver une solution au Darfour pour mettre en œuvre l'Accord de paix global conduirait à n'en pas douter à une grave crise, non seulement pour le Soudan, mais aussi pour le reste de la région et au-delà. Nous mettons donc fermement en garde contre un tel amalgame.

Je voudrais une fois encore remercier vivement le Conseil de m'avoir donné l'occasion de m'adresser à cet organe international. J'espère que les aspects abordés dans mes observations auront été utiles aux membres du Conseil et contribueront à parvenir à un règlement politique juste, équitable et total au Darfour et dans l'est du Soudan, afin que la paix totale règne sur l'ensemble du Soudan et que nous puissions ainsi entrer dans une ère nouvelle placée sous le signe de la paix, de la stabilité et du développement.

Le Président : Je remercie M. John Garang de Mabior de sa déclaration.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables et en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, je donne la parole à M. Jan Pronk, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan et chef de l'opération de soutien à la paix.

M. Pronk (*parle en anglais*) : J'ai eu l'occasion, vendredi dernier, de présenter le rapport S/2005/57, dont le Conseil est saisi aujourd'hui, relatif à l'Accord de paix global intervenu entre le nord et le sud (voir S/PV.5519). Dans ce rapport et lors de la présentation

que j'avais alors faite, le Vice-Président Taha et M. Garang sont félicités pour le succès qu'ils ont obtenu. Un certain nombre de suggestions sont aussi faites relativement à la mise en œuvre du mandat de la mission de l'ONU envisagée pour mener à bien les tâches que les parties ont assignées à l'ONU dans le cadre de l'Accord de paix.

Aujourd'hui, je voudrais me concentrer sur le deuxième rapport (S/2005/68) dont le Conseil est saisi, à savoir le rapport sur le Darfour. Les membres se rappelleront qu'il y a six mois, le Conseil adoptait sa première résolution sur le Darfour, la résolution 1556 (2004). Depuis, des rapports mensuels ont été soumis au Conseil sur les progrès ou l'absence de progrès enregistrés en matière de sécurité et concernant la situation humanitaire au Darfour, ainsi que dans les pourparlers politiques. Six mois s'étant écoulés, il est opportun de faire le bilan des événements qui sont intervenus et d'évaluer la situation présente sous une perspective à plus long terme. C'est ce à quoi s'est attaché le rapport. Je voudrais en premier lieu en résumer les conclusions.

Au cours des six derniers mois, le Gouvernement soudanais a enregistré des résultats inégaux quant au respect de ses engagements et obligations. L'accès humanitaire au Darfour s'est amélioré en raison de la levée, l'été dernier, des restrictions sur la fourniture de l'aide humanitaire. Cependant, les mesures prises en faveur des droits de l'homme, en particulier celles visant à mettre fin à l'impunité, n'ont pas été à la hauteur des engagements pris par le Gouvernement et des demandes du Conseil de sécurité. Le Gouvernement a fait preuve de bonne volonté pour faire avancer les pourparlers politiques sur le Darfour. Toutefois, les affrontements sur le terrain se sont poursuivis et le cessez-le-feu n'a pas été respecté. Les responsables des crimes atroces qui ont été commis à grande échelle restent toujours impunis. Les milices continuent de mener des attaques, arguant qu'elles ne sont parties à aucun accord. Le Gouvernement ne les a pas arrêtées.

Durant cette période, les mouvements rebelles se sont montrés moins coopératifs lors des pourparlers. Ils ont, eux aussi, violé à maintes reprises le cessez-le-feu. Ils ont multiplié leurs attaques contre la police, donnant souvent l'impression de vouloir provoquer ainsi des représailles. Ces attaques et ces provocations ont parfois entravé l'accès humanitaire. Par la suite, les attaques contre la police ont diminué. Mais, certains groupes rebelles ont entravé l'action humanitaire en pillant les véhicules et les camions des organisations humanitaires et en exerçant des pressions sur le personnel humanitaire local, allant jusqu'à kidnapper plusieurs personnes. Nombre de ces exactions ont sérieusement freiné la fourniture de l'aide. Le nombre des civils touchés par le conflit a continué d'augmenter à un rythme qui dépasse la capacité des institutions humanitaires de répondre à tous les besoins fondamentaux des populations. Le manque d'accès aux personnes qui sont dans le besoin est dû principalement aux combats, mais également à la montée du banditisme et aux ingérences des forces armées des deux parties. Les travailleurs humanitaires sont de plus en plus victimes de menaces et de mesures d'intimidation exercées par les deux parties, qui viennent s'ajouter aux dangers inhérents aux mesures militaires, au banditisme et aux vols à main armée. Le tableau est donc bien sombre.

Certes, la situation n'est pas aussi mauvaise que durant le premier semestre 2004 quand on eut lieu des massacres à grande échelle et des déplacements massifs. Certes, le Gouvernement a rempli quelques-unes de ses promesses. La pression exercée par la communauté internationale et la présence sur le terrain des observateurs militaires de l'Union africaine ont eu un certain effet, même s'il est resté insuffisant.

Quelle est la raison de l'impasse actuelle? Notre action a-t-elle été insuffisante? Avons-nous pris les mauvaises décisions? Ou le conflit est-il si complexe qu'il faudra davantage de temps pour instaurer la paix? Le conflit au Darfour est extrêmement complexe. Il revêt des dimensions à la fois politiques, économiques, environnementales et culturelles. Le conflit va bien au-delà de la simple guerre civile entre un gouvernement et des mouvements rebelles. Il englobe également une multitude de conflits entre et au sein des tribus et des luttes de clan. Indéniablement, il présente également certaines des caractéristiques d'un affrontement entre Arabes et Africains. L'histoire a montré que la situation s'est embrasée plus d'une fois. Mais, il s'agit aussi d'une lutte pour la survie de deux modes de vie différents : le mode sédentaire et le mode nomade. Or la différence entre ces deux modes de vie n'est pas du tout la même que celle qui sépare les Arabes des Africains. Cette lutte économique s'accompagne de dimensions environnementales. Il y a la pression démographique et la pression économique – qui ont trait à l'élevage du bétail, par exemple, et la

compétition pour avoir accès à des ressources toujours plus rares, comme la terre ou l'eau.

En ce sens, le conflit au Darfour n'a rien de nouveau : les rivalités économiques sont ancestrales au Darfour tout comme les chocs des cultures. Il présente certaines des caractéristiques d'un conflit de classes, avec des chefs ancestraux prétendant posséder leurs serviteurs, qu'ils considèrent comme inférieurs. Il ne s'agit pas d'un affrontement entre religions mais les groupes religieux fondamentalistes ont gravement exacerbé le conflit. C'est également un conflit politique entre les élites et des populations démunies; entre les chefs traditionnels et la nouvelle génération qui en conteste l'autorité; entre les dirigeants issus des communautés et une administration chargée par l'État de moderniser le système et d'asseoir plus solidement son pouvoir.

Le conflit au Darfour résulte également d'une incapacité d'ancrer l'État soudanais – qui est né après l'indépendance de la férule coloniale – dans l'élan démocratique de l'ensemble de la nation. Le Soudan n'est pas un État en faillite, loin de là. Il est, en revanche, une nation en déroute, ou une nation encore adolescente, ou encore, plusieurs nations associées sur un immense territoire et maintenues ensemble par la force. Le conflit du Darfour ressemble au conflit entre le Nord et le Sud, au conflit de l'est du Soudan – qui s'est manifesté la semaine dernière par une violente flambée de violence à Port-Soudan – ainsi qu'aux conflits du nord du Soudan, de Kordofan, et du centre du pays. Tous ces conflits étaient d'ordre économique, culturel, parfois religieux, parfois ethnique ou tribal, et liés aux ressources, ainsi qu'à des questions politiques. Et tous ces conflits sont aggravés par les rapports de force et une mauvaise gouvernance ou une gouvernance peu démocratique. Il n'est pas surprenant, dans ces conditions, que l'on progresse si lentement, si l'on progresse.

Au cours des six derniers mois, quelques progrès ont été enregistrés, mais souvent au rythme de deux pas en avant, un pas en arrière. Cela a même souvent été pire : un pas en avant, deux pas en arrière, soit une nette régression. Dans mon exposé au Conseil sur le rapport de novembre, j'ai parlé du risque de retomber dans l'anomie et l'anarchie. En décembre, le Gouvernement a pris les choses en mains en décrétant une opération de dégagement des routes dans le sud du Darfour qui a pris la forme d'une opération de nettoyage de toute la zone – sur 20 kilomètres de chaque côté des routes. L'une des conséquences de cela a été la rupture des pourparlers. En outre, l'opération de nettoyage a engendré un climat qui a donné l'impression aux milices qui s'y trouvaient mêlées qu'elles pouvaient agir en toute impunité – attaquer des villages à grande échelle et déclarer ouvertement qu'elles n'arrêteraient pas avant que tous soient mis à sac.

Le Gouvernement n'a pas mis le holà. Peut-être n'avait-il pas la capacité de le faire : les milices sont fortes et bien organisées et il semble qu'une main invisible guide leur action. Il y a en effet des forces dans les coulisses, au Soudan – qui ne sont pas du Gouvernement, mais qui sont puissantes, et qui ont le pouvoir de répandre la terreur sur le terrain, en livrant une guerre à des populations innocentes, des femmes et des enfants, que l'on accuse d'être différents, et à qui l'on ordonne de quitter les lieux où ils sont nés, où ils vivent, pour ne jamais revenir.

La Commission d'enquête a conclu qu'il ne s'agissait pas d'un génocide, mais elle a également conclu que ces violations massives des droits de l'homme n'étaient pas moins graves qu'un génocide. Elle a également déclaré que les atrocités qui avaient commencé en 2003 et sur lesquelles elle était chargée d'enquêter se sont poursuivies pendant l'enquête. Cela signifie qu'il sera difficile de déclarer que ces méfaits sont du passé, que tout a changé et que la situation s'est améliorée. Ce n'est pas du tout le cas. Les massacres à grande échelle se sont arrêtés mais le schéma de base n'a pas changé : attaques, contre-attaques, châtiments collectifs, représailles et violence systématisée – moins entre les combattants eux-mêmes que contre la population.

Au cours de mon voyage au Darfour, il y a 10 jours, j'ai vu les conséquences dramatiques de cette purification tribale ou ethnique opérée par les milices sur des dizaines de villages au cours du mois de janvier. Le nettoyage a continué; il est le fait de parties tierces qui n'ont pas été stoppées. Elles ne pourront être arrêtées que par une tierce partie. Six mois après, nous ne pouvons que conclure de cette situation que le Gouvernement n'a pas mis fin à la violence, qu'il n'a pas traduit en justice les auteurs de cette violence – c'est-à-dire ses instigateurs, et non les simples combattants. Après six mois d'avancées et de reculs, nous sommes forcés de conclure que nous sommes dans l'impasse. Il est urgent de trouver une issue.

Tout règlement durable passe par des négociations politiques de bonne foi entre parties résolues à représenter les intérêts de la population, quelque différente soit leur perception de ces intérêts. J'ai toutefois une bonne nouvelle à annoncer : le Gouvernement a fait preuve d'une volonté de négocier – négocier durement mais sérieusement – sur la base des principes de partage du pouvoir et des richesses dégagés lors de l'Accord de paix de Naivasha. Le Gouvernement a récemment confirmé sa détermination de participer à ces pourparlers. Le Président Bashir et le Vice-Président, M. Taha, ont fait clairement savoir, encore aujourd'hui, que l'objectif était de parvenir à la paix par la négociation, au Darfour et ailleurs au Soudan.

Autre bonne nouvelle : plusieurs dirigeants des mouvements rebelles se préoccupent réellement du sort des populations qu'ils disent représenter. Certes, il y a des chefs de guerre en leur sein; certes, ils sont divisés sur des questions idéologiques, politiques et tribales ou pour des raisons de luttes internes pour le pouvoir, mais j'ai rencontré des chefs rebelles soucieux du sort de leur population. Ils sont sceptiques et très méfiants mais ils ont à cœur le sort de leur population. C'est un fondement solide pour la négociation.

Lors de mon précédent exposé au Conseil, j'ai formulé un certain nombre de propositions destinées à renforcer l'efficacité des pourparlers, telles que la désolidarisation des pourparlers portant sur la sécurité des pourparlers politiques et le renforcement des pouvoirs des institutions chargées du cessez-le-feu. J'engage les parties à étudier sérieusement ces propositions ou à trouver d'autres moyens de garantir à ces pourparlers une véritable chance de succès.

Il y a d'autres bonnes nouvelles. L'Accord de paix global entre le Nord et le Sud a été signé et semble tenir. C'est de bon augure car l'on peut espérer tirer parti de cet esprit pour le règlement du conflit au Darfour et consacrer le temps, l'énergie, l'expérience et les capacités de négociation qui en découlent au conflit du Darfour.

Enfin, une autre bonne nouvelle est que la force de soutien à la paix de l'Union africaine fait du bon travail. J'ai rencontré des militaires faisant preuve du plus grand professionnalisme, dévoués à leur mission, résolus à aider les victimes de la guerre, volontaristes et prêts à prendre des risques. Au lieu de rester dans leurs campements ou derrière un bureau en se contentant de noter les problèmes et d'en rendre compte, ils se mettent à pied d'œuvre pour empêcher que la situation ne s'aggrave. Les forces dépêchées par l'Union africaine font du si bon travail que l'on en a besoin de beaucoup d'autres comme celles-là.

Les membres du Conseil se souviendront que j'ai plus d'une fois fait référence à la nécessité de déployer une force solide, provenant d'une partie tierce – une force importante, déployée largement et rapidement. Le mandat de la force de l'Union africaine est suffisamment large et son interprétation par les commandants sur le terrain est souple et imaginative, mais cette force n'est pas assez importante et son déploiement est trop lent. Même si nous avions tous les contingents prévus sur le terrain au Darfour d'ici la fin de février, ce ne serait pas suffisant pour mettre un terme à la violence. Nous avons besoin d'une solide force de parties tierces venant de l'extérieur pour arrêter une impitoyable force tierce issue de l'intérieur. Nous avons besoin d'elle dans toutes les zones où il y a eu de la violence et où la violence risque d'éclater. Je répète ce que j'ai dit le mois dernier : nous en avons besoin dans tous les camps de personnes déplacées et autour – 1,5 million de personnes, chiffre énorme, à protéger – sur toutes les routes commerciales, humanitaires et civiles, dans toutes les zones à démilitariser, dans toutes les zones où devront revenir les déplacés et les réfugiés pour reprendre leur vie normale, retrouver leurs terres ou leurs biens. C'est une tâche immense, qui exige une force musclée, une force qui jouisse de la confiance des victimes.

Protéger par la dissuasion : cela n'est pas à la portée d'une force composée de 1 000 ou 3 000 militaires ou policiers, quelque qualifiés ou dévoués qu'ils soient. Nous avons besoin de beaucoup plus, et vite. Sans cela, les pourparlers politiques seront toujours mis en échec par les faits intervenus sur le terrain, par l'insécurité orchestrée et par la violence qui sape la crédibilité des parties à la négociation. Nous devons rompre ce cercle infernal – violence sur le terrain, pourparlers menacés, reprise de la violence, arrêts des pourparlers, etc.

Une accalmie sur le front du Darfour peut faire que cela se produise. J'exhorte toutes les parties concernées, l'Union africaine, ainsi que les membres du Conseil de sécurité, à trouver un moyen créatif de permettre à une force tierce d'être à même de faire cesser toutes les attaques.

La paix mettra du temps à venir. L'Accord de paix, même assorti d'une meilleure gouvernance, ne suffira pas; il devra s'accompagner de plusieurs années de développement durable, de reconstruction, de relèvement, de réconciliation et de réformes, tout comme dans le Sud-Soudan. Certes, un accord de paix ne suffit pas, mais il est n'en est pas moins primordial. Si nous ne pouvons résoudre le problème du jour au lendemain, nous devrions pouvoir faire cesser la violence et les souffrances dans les meilleurs délais possibles. Voilà pourquoi il est impératif qu'il y ait une coopération très étroite entre l'ONU et l'Union africaine pour qu'une force tierce robuste puisse stopper quiconque et empêcher la moindre force ou le moindre agent de déplacer ou de tuer des innocents. Une force tierce robuste servira de tampon entre les parties de même qu'entre les combattants et les civils.

Avec l'aide de cette force tierce, la communauté internationale sera en mesure d'aider les parties soudanaises à conclure un accord de paix. Une dynamique politique est engagée depuis le 31 décembre 2004. A Nairobi, l'Accord de paix dont nous venons de parler a été signé au bout de 10 ans de négociation. Au Darfour, un tel accord devrait pouvoir être obtenu en 10 mois, à compter de février, grâce à l'adoption d'une déclaration de principes, d'un programme et d'une feuille de route prévoyant l'aboutissement des pourparlers pour la fin 2005. Le Vice-Président Taha y a fait allusion.

Autrement dit, le jour même de la commémoration de son indépendance nationale, le 1er janvier 2006, le Soudan pourrait être l'un des premiers pays africains à dresser, dans la paix, le bilan d'un demi-siècle d'indépendance après le régime colonial, et de voir une nation pleinement souveraine et vivant dans la paix. C'est un aboutissement autrement plus gratifiant que d'être indépendant mais déchiré par des guerres intestines qui compromettent l'avenir de la nation, de l'État et du peuple.

Le Président : Je donne à présent la parole au Représentant spécial du Président de la Commission de l'Union africaine au Soudan, S. E. M. Baba Gana Kingibe.

M. Kingibe (*parle en anglais*) : D'emblée, je voudrais saluer les propos que le Représentant spécial du Secrétaire général vient de tenir au sujet du Darfour. Le rapport du Secrétaire général dont il a parlé n'a été distribué que ce matin, mais ayant écouté très attentivement ses remarques, je ne peux qu'approuver son analyse très approfondie de la situation au Darfour. Il a présenté cette analyse avec beaucoup de perspicacité, de flamme et de conviction. J'ai pris bonne note de ses recommandations, que les dirigeants de l'Union africaine ne manqueront pas d'étudier soigneusement pour en tirer les conclusions qui s'imposent.

Monsieur le Président, je vous félicite de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de février. Par ailleurs, je vous remercie d'avoir bien voulu m'inviter, en ma qualité de Représentant spécial du Président de la Commission de l'Union africaine au Soudan, à participer à cette séance importante consacrée à l'examen des deux rapports du Secrétaire général sur le Soudan.

L'importance de cette journée et de la présente séance du Conseil de sécurité est mise en exergue par la participation du premier Vice-Président de la République du Soudan, S. E. M. Ali Othman Taha, et du Président du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan (MPLS/A), S. E. M. John Garang. Tous deux sont les artisans de l'Accord de paix global que nous célébrons tous. En négociant directement entre eux, avec beaucoup de sagesse, de patience et de patriotisme, la phase finale du processus de Naivasha, ils ont permis que les Soudanais soient des parties prenantes du processus et de son aboutissement. À présent que les deux hommes s'apprêtent à occuper une place centrale, en tant que partenaires, au sein du futur Gouvernement d'unité nationale, l'Union africaine les félicite et espère qu'ils sauront encore faire usage de leur flair exceptionnel pour régler le problème du Darfour et les autres discordes qui agitent leur grand pays.

Encore une fois, la séance de ce matin arrive à point nommé étant donné que la signature de l'Accord de paix global, le 9 janvier 2005, a marqué le début d'une nouvelle page de l'histoire soudanaise. La séance d'aujourd'hui est pour nous l'occasion de faire le point sur notre effort collectif et, partant, de montrer au peuple soudanais que le Conseil de sécurité et la communauté internationale dans son ensemble restent déterminés à l'épauler dans la tâche difficile qu'est la mise en œuvre de l'accord historique conclu entre le Gouvernement soudanais et le MPLS/A. Surtout, la séance d'aujourd'hui doit clairement montrer aux parties soudanaises que le Conseil de sécurité et la communauté internationale comptent sur elles pour

maintenir le cap vers le règlement immédiat des quelques questions en suspens et, ainsi, permettre à l'Accord d'être mis en application.

C'est la raison pour laquelle nous accueillons favorablement le rapport du Secrétaire général en date du 31 janvier 2005 (S/2005/57) et prenons note avec satisfaction des observations et recommandations y figurant. Nous nous félicitons en particulier des propositions détaillées concernant le déploiement d'une opération des Nations Unies de soutien à la paix au Soudan, tel qu'exposé au chapitre VI du rapport. Le Président Konaré approuve vivement les propositions du Secrétaire général relatives à l'élaboration d'une stratégie commune de coordination des activités des Nations Unies qui consisterait à mettre en commun les ressources cruciales des organismes, fonds et programmes des Nations Unies.

Cette stratégie commune et l'union des efforts sont essentielles pour les relations de travail qu'il est prévu de nouer entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies ainsi qu'entre la Mission de l'Union africaine au Soudan et la mission préparatoire des Nations Unies au Soudan, tel que prescrit au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. À cet égard, le Président de la Commission de l'Union africaine confirme avec satisfaction que des pourparlers se poursuivent en vue de renforcer non seulement la coopération institutionnelle entre les missions des deux organisations au Soudan mais aussi celle entre les organes décisionnels et les responsables concernés à tous les niveaux. Il salue l'initiative du Secrétaire général, dont l'objectif est d'exploiter nos complémentarités au maximum par le biais de dispositifs mutuellement agréés de coordination et de coopération.

En outre, le Président Konaré se félicite de ce que le Secrétaire général, dans ses différents rapports, et le Conseil de sécurité reconnaissent le rôle moteur que l'Union africaine joue et continuera de jouer dans la recherche d'un règlement politique négocié des problèmes sécuritaires et politiques du Darfour. L'Union africaine prend ce rôle très au sérieux, consciente de sa responsabilité historique. Grâce à la compréhension et à la coopération de toute la communauté internationale, dont elle n'a jusqu'ici pas été avare, notre triomphe final ne fait aucun doute.

Nous nous félicitons également des deux rapports du Secrétaire général en date du 7 janvier 2005 (S/2005/10 et Corr.1) et du 31 janvier 2005 (S/2005/57). Le rapport détaillé et exhaustif en date du 7 janvier concorde pleinement avec les propres observations et conclusions de l'Union africaine, comme l'a indiqué le Président de la Commission lors du Sommet d'Abuja que l'Union africaine vient de terminer. Le Secrétaire général partage les préoccupations exprimées face aux violations continues de l'Accord de cessez-le-feu de N'Djamena commises par toutes les parties au Darfour et à la détérioration croissante des conditions de sécurité ces quatre derniers mois. Toutefois, depuis l'arrivée récente de nouveaux soldats, un certain calme s'est installé ces 10 derniers jours au milieu du cycle dominant et généralisé de la violence. Il convient ici de reconnaître la promesse solennelle faite par le Premier Vice-Président, S. E. M. Ali Othman Taha, aux forces de l'Union africaine lorsqu'il s'est rendu dans leur quartier général à Naivasha il y a quatre jours, à savoir qu'il assumerait une responsabilité personnelle vis-à-vis de la question du Darfour et qu'il veillerait à ce que la paix revienne aussi rapidement que possible.

L'Union africaine et, j'en suis sûr, la communauté internationale dans son ensemble coopèreront pleinement avec M. Taha en la matière, l'appuyant dans son engagement et ses efforts. En effet, c'est parce que l'Union africaine a eu tôt fait de reconnaître – comme M. Jan Pronk vient de le dire – la nécessité d'engager un nombre suffisant de soldats dans la tâche à accomplir au Darfour que le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a décidé, lors de la réunion qu'il a tenue le 20 octobre 2004, de porter ses effectifs au chiffre de 3 320. Pour des raisons logistiques et autres problèmes, il n'a pas été possible de procéder à un déploiement complet. Néanmoins, depuis hier, 7 février 2005, l'Union africaine a déployé sur le terrain au Darfour, 370 observateurs militaires, 1 410 membres des forces de protection, 35 agents de police militaire, 11 agents de la Commission du cessez-le-feu et 81 agents de police civile. Trois cents autres soldats d'Afrique du Sud et du Tchad seront bientôt déployés. En fin de compte, grâce à l'appui matériel et financier continu et indispensable de nos partenaires – en particulier les États-Unis, l'Union européenne, le Canada, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, l'Allemagne et d'autres – aucun effort ne sera épargné pour accélérer le programme actuel de déploiement total des 3 320 agents de l'Union africaine d'ici la mi-avril 2005.

Toutefois, bien que la simple présence et les initiatives énergiques des soldats de l'Union africaine – dont M. Jan Pronk s'est félicité – aient permis dans une très large mesure d'éviter une aggravation de la situation humanitaire et des conditions de sécurité, il apparaît clairement que, quel que soit le nombre de soldats engagés au Darfour, c'est aux seules parties soudanaises qu'il incombe de mettre fin à la crise. À ce jour, je ne puis affirmer que les parties aient manifesté une volonté ou un engagement politiques suffisants pour trouver une solution durable à cette crise.

Et pourtant, quel que soit le temps que l'on mettra pour parvenir à une telle solution, le fait est qu'il ne peut y avoir de règlement militaire au Darfour, mais seulement une solution politique. À cet égard, nous apprécions la contribution du Représentant spécial du Secrétaire général de la Mission préparatoire des Nations Unies au Soudan et de nos autres partenaires dans l'ensemble de la communauté internationale qui encouragent activement les parties à accepter cette réalité. Nous souhaitons vivement que ces efforts se poursuivent afin de créer un climat favorable à une reprise rapide des pourparlers de paix inter-soudanais d'Abuja, qui avaient été suspendus.

Nous ne pouvons ignorer le fait qu'avant la tenue de la présente séance du Conseil de sécurité, le rapport de la Commission internationale d'enquête sur le Darfour avait été présenté au Secrétaire général le 25 janvier 2005. L'Union africaine s'inquiète de certains aspects des observations initiales qui ont fait suite à cette présentation. Il apparaît que le débat sur le point de savoir quelle étiquette coller aux graves violations du droit international humanitaire et du droit international commises au Darfour n'a pu – et ne peut – ni faire cesser ces violations, ni forcer les auteurs de ces actes à rendre des comptes. Quel que soit le nom dont on les affuble, les crimes commis au Darfour sont odieux et ne sauraient rester impunis. Dans les circonstances actuelles, la communauté internationale risque de laisser les coupables se dérober à tout châtiment uniquement parce qu'il n'existe pas de consensus sur la façon de poursuivre ces crimes.

À notre avis, il faudrait avant tout s'attacher à voir comment rendre une justice rapide mais globale de la façon la moins onéreuse possible pour en tirer des enseignements clairs et des exemples salutaires afin que, après le Rwanda et aujourd'hui le Darfour, l'on puisse vraiment dire : « Plus jamais ça! ». À ce titre, nous nous félicitons des mesures prises par le Gouvernement soudanais pour mettre en œuvre certaines des recommandations faites dans le rapport, comme l'a confirmé ce matin le Premier Vice-Président dans son intervention.

Je voudrais dire pour conclure que, de l'avis de l'Union africaine, les prochaines semaines seront critiques, non seulement pour les perspectives de progrès quant à un règlement de la crise au Darfour, mais également pour la bonne mise en marche de l'application de l'Accord de paix global Nord-Sud. À cet égard, je tiens à souligner la nécessité critique d'un engagement et d'efforts continus de la part de la communauté internationale dans son ensemble, sous la direction de la Norvège, pour mobiliser les ressources nécessaires à la construction et à la reconstruction du Sud-Soudan et des autres régions du pays ravagées par la guerre. Nous engageons vivement chacun à contribuer avec générosité aux divers fonds qui seront établis à cette fin.

En fait, la façon dont l'application de l'Accord de paix global Nord-Sud prendra forme déterminera non seulement l'avenir du Darfour et d'autres litiges non réglés ailleurs au Soudan, mais aussi l'avenir de tout le Soudan. Heureusement, toutefois, nous notons avec plaisir que le rapport du Secrétaire général assure un cadre global viable au traitement de ces questions interdépendantes. L'Union africaine est déterminée et prête à coopérer au maximum à la réalisation des objectifs énoncés pour l'opération d'appui à la paix au Soudan proposée par l'ONU.

Le Président : Je remercie M. Baba Gana Kingibe de sa déclaration et des aimables paroles qu'il m'a adressées.

Au nom des membres du Conseil, je remercie M. Ali Othman Taha, Premier Vice-Président du Soudan; M. John Garang de Mabior, Président du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan; M. Jan Pronk, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan; et M. Baba Gana Kingibe, Représentant spécial du Président de la Commission de l'Union africaine au Soudan, d'avoir accepté l'invitation du Conseil et d'avoir exprimé leurs vues sur la situation au Soudan.

Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 10.